

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU
SEANCE DU 29 MAI 2015

L'an deux mil quinze le vingt-neuf mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON De BUOCHBERG

DATE DE LA CONVOCATION 21/05/2015

Etaient présents : Pierre SIMEON DE BUOCHBERG ; Alain ANGELI ; Jean ROSSINI ; Marie-Josée SANTONI ; Ange-Marie MONDOLONI ; René DOMINICI ; Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; Régine RUSABA ; François SANTONI ; Sébastien GUIDICELLI ; Sandrine CHIODI ; Maguy ROCCHI ; Sébastien OTTOMANI ; Aline RUGGERI ; Stéphanie IACOMETTI ; Michel GRIMALDI ; Christian PAOLI ; André ROCCHI ; Jean-François OTTOMANI.

Nombre de
conseillers

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

Absents : 04

dont Représentés : 03

Etaient absents : Natacha PERALDI ; Mélanie ESPI VENTURINI ; Jean-Philippe MARTINETTI ; Dominique VILLARD ANGELI.

Etaient représentés : Natacha PERALDI représentée par Alain ANGELI ; Jean-Philippe MARTINETTI représenté par Pierre SIMEON DE BUOCHBERG ; Dominique VILLARD ANGELI représentée par Jean-François OTTOMANI.

Secrétaire de séance : Michel GRIMALDI

OBJET : MODIFICATION DES HORAIRES DE TRAVAIL DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

Les services techniques communaux effectuent actuellement les horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 07h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 soit 35 heures hebdomadaires.

Cependant, pour une meilleure efficacité de ce service, il conviendrait de modifier ce temps de travail pendant la période estivale, et plus précisément entre le 1^{er} juillet et le 31 août.

En effet, les équipes effectuent un travail en extérieur où la chaleur, pendant les mois d'été, nuit à leur productivité et à leur sécurité.

Aussi, afin de conserver des conditions de travail optimales, il conviendrait de modifier les horaires des services techniques, de façon à commencer plus tôt le matin et finir plus tôt dans l'après-midi.

Avec l'accord de l'ensemble des agents de ce service, un planning spécifique du 1^{er} juillet au 31 août, a été envisagé, tel que :

Du lundi au vendredi de 6h30 à 13h30 avec une pause de 20 minutes, soit 35 heures hebdomadaires.

Par ailleurs, cet aménagement d'horaires nécessite la mise en place d'astreintes d'un agent technique après 13h30 du lundi au vendredi.

.../...

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE**

**PRUNELLI DI FIUMORBU
SEANCE DU 29 MAI 2015**

PAGE 2

Par courrier en date du 18 mars 2015, le Maire a demandé à Monsieur le Président du Comité Technique Paritaire de bien vouloir étudier ces propositions.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire établi dans sa séance du 30 avril 2015 concernant d'une part, la modification du planning et la mise en place d'astreinte hebdomadaire sur cette période, d'autre part,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

-D'entériner ce projet de modification de planning pour le service technique tel qu'exposé ci-dessus et de le mettre en œuvre.

-D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

